

**Ministry of Training,
Colleges and Universities**

Service Delivery Branch
33 Bloor Street East
2nd Floor
Toronto ON M7A 2S3

**Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités**

Direction de la prestation des services
33, rue Bloor Est,
2^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S3



DESTINATAIRES : Fournisseurs de services des Services d'aide à l'emploi de l'Ontario

EXPÉDITEUR : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

DATE : 11 Janvier 2011

OBJET : Services d'aide à l'emploi de l'Ontario (SAEO)

OBJET

Le présent bulletin vise à fournir à votre organisation des renseignements concernant les nouvelles ententes de SAEO.

CONTEXTE

En septembre 2010, nous avons invité votre organisation à maintenir la prestation de ses services dans le cadre d'une nouvelle entente, qui sera en vigueur du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, pendant que le MFCU poursuit l'évaluation du réseau actuel. Cette nouvelle entente sera conforme à la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert.

Nouvelle entente de SAEO

Conformément à la nouvelle entente, les fournisseurs de services devront désormais accompagner leur demande d'un plan de projet. Ce plan les aidera à planifier et à coordonner les moyens grâce auxquels ils pourront respecter leurs engagements et leurs objectifs tout en se limitant aux fonds versés par le Ministère en vertu de la nouvelle entente.

Budget

Le plan financier du gouvernement de l'Ontario ne prévoit pas d'augmentation budgétaire. Il a donc été décidé que les fournisseurs de services de SAEO disposeront du même budget que pour l'exercice 2010-2011. La nouvelle entente offre cependant plus de souplesse aux fournisseurs de services dans la gestion de deux catégories de dépenses : le versement des paiements à date fixe et la réduction du fardeau administratif. Les fournisseurs fourniront les mêmes services qu'auparavant.

PROCHAINES ÉTAPES

Nous communiquerons avec vous sous peu pour vous convier à une séance d'information qui vous aidera dans l'élaboration du plan de projet de votre organisation.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.